



Arrêté du 11 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 22 avril 2008 définissant le certificat d'aptitude professionnelle esthétique, cosmétique, parfumerie et fixant ses



Date de mise en ligne : mardi 31 janvier 2017

Description :

conditions de délivrance

Modification de la sous partie " S6 - connaissance du milieu professionnel "

- Filière Soins Personnels - Esthétique - CAP Esthétique - Références nationales -

Copyright © sciences biologiques et sciences sociales appliquées - Tous droits

réservés

La sous-partie « S6 - connaissance du milieu professionnel » de la partie « savoirs associés » de l'annexe I. b relative au référentiel de certification de l'arrêté du 22 avril 2008 susvisé est remplacée par les dispositions de l'annexe 1 du présent arrêté.

Les modifications sont indiquées dans la pièce jointe.